

## La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités

### Session 2016

Le nombre maximum d'emplois d'enseignants-chercheurs à pourvoir jusqu'au 31 décembre 2016 a été fixé par le ministère à 2 403 : 1 400 emplois de maîtres de conférences (MCF) et 1 003 emplois de professeurs des universités (PR). Les établissements ont publié 2 209 postes : 1 328 de MCF et 881 de PR. Pour la première fois depuis 2010, on constate une légère hausse des publications par les établissements. Le taux de couverture des emplois demeure élevé, 93% et atteint même 97% pour les MCF. Sur les 271 enseignants-chercheurs recrutés par mutation, un quart le sont au titre de la mutation prioritaire.

Muriel Guerreiro  
Julien Thirion  
DGRH A1-1

Les procédures de recrutement des enseignants-chercheurs sont définies par les dispositions du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié relatif aux statuts des maîtres de conférences (MCF) et des professeurs des universités (PR). Le décret n°2014-997 du 2 septembre 2014 a introduit de nouvelles modalités dans le texte statutaire :

- la fixation d'un nombre de postes de MCF et de PR à pourvoir exclusivement par la voie de la mutation (art. 33 et 51) ;
- l'examen prioritaire des candidatures à la mutation et au détachement des personnes handicapées ou sollicitant un rapprochement de conjoint (art. 9-3) ;
- l'organisation de concours de recrutement de PR dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, en application du 1° de l'article 46 ;
- le recrutement par contrat des personnes handicapées dans le corps des

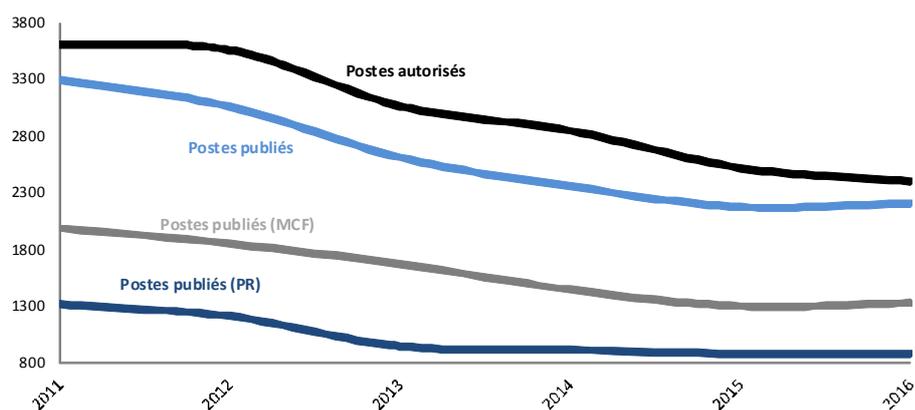
MCF, titularisables à l'issue du contrat. (voir Sources, p. 6).

#### Le nombre des emplois publiés par les établissements en légère hausse

Le nombre des postes autorisés (2 403 contre 2 520 l'année précédente, soit - 4,6%), baisse depuis 2010.

En revanche, la diminution ne se poursuit pas quant au nombre de postes publiés par les établissements, avec 2 209 contre 2 176 en 2015 (soit + 1,5%). Cette progression concerne majoritairement les maîtres de conférences, avec 1 328 postes contre 1 299, soit 29 postes de plus (+ 2%). Elle est de + 0,5% dans le corps des PR (avec 881 postes contre 877) (figure 1, p. 1).

FIGURE 1 - Evolution du nombre de postes autorisés et publiés de 2011 à 2016



Source : GALAXIE / DGRH A1-1

Champ : Campagnes de recrutements 2011 à 2016 - Sessions synchronisées et "au fil de l'eau"



**TABLEAU 1 - Répartition par corps, article et mode de pourvoiement des postes publiés et pourvus**

	Postes publiés (A)	Postes pourvus			Total (B)	Postes non pourvus	Taux de couverture (B/A)
		Mutation	Détachement	Concours			
<b>Maîtres de conférences</b>	<b>1 328</b>	<b>143</b>	<b>3</b>	<b>1 141</b>	<b>1 287</b>	<b>41</b>	<b>96,9%</b>
Article 26-I-1 : concours externes	1 288	120	3	1 126	1 249	39	97,0%
Article 26-I-2 : concours réservés 2 <sup>nd</sup> degré	15			14	14	1	93,3%
Article 29 : concours réservés "BOE" *	2			1	1	1	50,0%
Article 33 : mutations	23	23			23		100,0%
<b>Professeurs des universités</b>	<b>881</b>	<b>128</b>	<b>5</b>	<b>643</b>	<b>776</b>	<b>105</b>	<b>88,1%</b>
Article 46.1 : concours externes	716	65	2	567	634	82	88,5%
Article 46.3 : réservés MCF	58			43	43	15	74,1%
Article 46.4 : concours réservés professionnels	4			4	4		100,0%
Article 51 : mutations	74	63	3		66	8	89,2%
Article 49-2 : agrégations	29			29	29		100,0%
<b>Total général</b>	<b>2 209</b>	<b>271</b>	<b>8</b>	<b>1 784</b>	<b>2 063</b>	<b>146</b>	<b>93,4%</b>

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1, DGRH A2-1, DGRH A2-2

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et "au fil de l'eau", tous articles de recrutement

\* BOE : bénéficiaires de l'obligation d'emploi

### Un taux de couverture toujours élevé

2 063 postes ont été pourvus, tous types de recrutement confondus (mutations, détachements, concours) : 1 287 postes de MCF et 776 de PR. Le taux de couverture global est de 93%, avec un taux de 97% pour les postes de MCF et de 88% pour ceux de PR. Ce taux progresse depuis 2012 pour les MCF, alors qu'il est stable depuis 2013 pour les PR (tableau 2, p. 2).

### La session synchronisée est privilégiée par les établissements

Les établissements ont l'entière liberté pour déclarer la vacance de leurs postes. Ils peuvent organiser leurs recrutements au « fil de l'eau » ou prendre part à la session dite « synchronisée » organisée par la DGRH (Sources, p. 6).

En 2016, 1 943 postes ont été publiés dans le cadre de la session synchronisée (1 182 postes de MCF et 761 de PR), ce qui représente 88% de la totalité des postes publiés. La part des postes publiés « au fil de l'eau » (266, soit 12%) est néanmoins en légère hausse par rapport à 2015 (11,5%) et 2014 (10%).

### 57 000 candidatures déposées

Pour les 1 328 postes de MCF publiés, 52 158 candidatures recevables ont été déposées par 9 507 candidats : soit 39,3 candidatures et 7,2 candidats par poste. Le taux de réussite est de 13,5% (tableau 3, p. 3).

Pour les 794 postes de PR publiés (hors agrégation et art 46.3), 4 914 candidatures ont été déposées par 2 114 candidats : soit 6,2 candidatures et 2,7 candidats par poste. Le taux de réussite est de 33,3%.

Si le taux de réussite chez les MCF avoisine les 11% en Lettres et sciences humaines, en Sciences et techniques ou en Pharmacie, il est de 20,5% en Droit-Economie-Gestion.

C'est également en Droit-Economie-Gestion (52%) puis en Pharmacie (44%) que le taux de réussite chez les PR est le plus haut alors qu'il n'est que de 24% en Sciences et techniques.

Ces taux de réussite chez les MCF comme chez les PR doivent toutefois être rapportés aux taux de qualification. Les candidats aux concours de recrutement doivent en effet être préalablement qualifiés par le CNU. Or le taux de qualification est plus faible en Droit-Economie-Gestion qu'en Sciences et

techniques et qu'en Lettres et sciences humaines, d'où un nombre de candidats potentiels par poste plus faible et par conséquent des taux de réussite plus élevés.

L'examen du taux de réussite des femmes montre que, si elles se portent moins candidates (elles représentent 47% chez les MCF et 33% chez les PR), elles sont en revanche davantage recrutées (50% chez les MCF et 37% chez les PR).

Ce constat est toutefois nuancé selon les groupes disciplinaires (figures 2 et 3, p. 3).

### 13,5% des recrutés le sont par détachement et mutation

Les emplois publiés par les établissements sont offerts simultanément à la mutation, au détachement et au recrutement par concours. Toutefois, le président ou directeur d'établissement peut fixer un nombre de postes réservés à la mutation (art. 33 et 51 du statut) (tableau 4, p. 4).

Le nombre de postes pourvus par la voie du détachement demeure à un niveau très faible : 8 (3 MCF et 5 PR), soit 0,4% des postes pourvus ; ce taux évolue très peu d'une session à une autre (de 0,2% à 0,5% sur les cinq dernières années) (tableau 1, p. 2).

Avec 271 postes pourvus à la mutation, le taux de pourvoiement par cette voie est équivalent à celui de l'année précédente : 13%.

Dans le corps des MCF, 143 postes sont

**TABLEAU 2 - Evolution du taux de couverture global**

Taux de couverture (%)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maître de conférences	94,5	94,1	95,4	96,1	96,7	96,9
Professeur des universités	83,6	83	89,4	89,4	89,1	88,1
<b>Global</b>	<b>90,2</b>	<b>89,7</b>	<b>93,2</b>	<b>93,5</b>	<b>93,6</b>	<b>93,4</b>

Source: GALAXIE / ANTEE

Champ : Sessions synchronisées et "au fil de l'eau"

**TABLEAU 3 - Répartition par grande discipline des postes publiés, pourvus, des candidatures et des candidats**

	Postes publiés	Candidatures	Candidats	Poste pourvus	Nombre de candidatures / postes publiés	Nombre de candidats / postes publiés	Taux de réussite (nombre de recrutés / nombre de candidats)
<b>Maître de conférences</b>	<b>1 328</b>	<b>52 158</b>	<b>9 507</b>	<b>1 287</b>	<b>39,3</b>	<b>7,2</b>	<b>13,5%</b>
Droit, économie et gestion	282	14 775	1 341	275	52,4	4,8	20,5%
Lettres et sciences humaines	549	20 683	4 836	528	37,7	8,8	10,9%
Sciences et techniques	455	15 921	3 788	443	35,0	8,3	11,7%
Pharmacie	42	779	339	41	18,5	8,1	12,1%
<b>Professeur des universités</b>	<b>794</b>	<b>4 914</b>	<b>2 114</b>	<b>704</b>	<b>6,2</b>	<b>2,7</b>	<b>33,3%</b>
Droit, économie et gestion	195	1 002	308	159	5,1	1,6	51,6%
Lettres et sciences humaines	328	1 832	811	291	5,6	2,5	35,9%
Sciences et techniques	255	2 045	979	239	8,0	3,8	24,4%
Pharmacie	16	35	34	15	2,2	2,1	44,1%
<b>Total général</b>	<b>2 122</b>	<b>57 072</b>	<b>11 621</b>	<b>1 991</b>	<b>26,9</b>	<b>5,5</b>	<b>17,1%</b>

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et "au fil de l'eau". Hors article 46-3 et l'agrégation

pourvus par mutation sur 1 287 postes pourvus. Le taux est de 11% comme en 2015. Parmi ces 143 postes, les 23 postes publiés au titre de l'article 33 du décret de 1984 précité et réservés exclusivement à la mutation ont tous été pourvus (tableaux 1, p. 2 et 4, p. 4).

Dans le corps des PR, sur 776 postes pourvus, 128 le sont par mutation. Le taux est de 16,5% comme en 2015. Sur les 74 postes publiés au titre de l'article 51 du décret précité et réservés à la mutation, 63 ont été pourvus, soit 85% (71% en 2015).

La carte des « entrées sorties » révèle l'attractivité de l'académie de Paris, dont le solde est de 33 enseignants-chercheurs (2 MCF et 31 PR). Les bilans des académies de Poitiers, de Rennes et de Nancy-Metz sont les plus négatifs. Sur les 28 académies, 11 présentent un solde positif (tableau 6, p. 5).

### La mutation prioritaire : un quart de l'ensemble des mutations

Les candidatures à la mutation et au détachement des personnes handicapées ou sollicitant un rapprochement

de conjoint sont examinées de manière prioritaire (tableau 5, p. 4).

Un quart des candidats ont demandé une mutation au titre du rapprochement de conjoint ou en tant que « bénéficiaires de l'obligation d'emploi » (20% en 2015). La part des candidats à la mutation prioritaire représente 9% des candidats dans le corps des PR et 33% dans celui des MCF.

Sur les 271 enseignants chercheurs recrutés par mutation, 68 l'ont été au titre de la mutation prioritaire, soit 25% (22% en 2015). Sur les 26 candidats PR à la mutation prioritaire, 12 ont obtenu satisfaction, soit un taux de 46%. Sur les 185 candidats MCF, 56 ont obtenu satisfaction, soit un taux de 30%. Sur l'ensemble des mutations, y compris les mutations prioritaires, le taux de satisfaction est de 45% pour les candidats PR et de 26% pour les candidats MCF.

Le taux de réussite pour les femmes candidates à la mutation prioritaire (MCF et PR) est de plus de 37% contre 27% pour les hommes candidats. Il atteint même 50% pour les candidates à la mutation prioritaire dans le corps des PR (45% pour les hommes candidats) (tableau 5, p. 4).

### Le concours est la principale modalité du recrutement des enseignants-chercheurs

Sur les 2 112 postes offerts au recrutement, après déduction des postes pourvus par mutation et détachement, 1 922 postes ont été offerts à un recrutement par concours : 1 182 postes de MCF et 740 postes de PR (tableau 1, p. 2).

### Des taux de couverture par concours toujours élevés

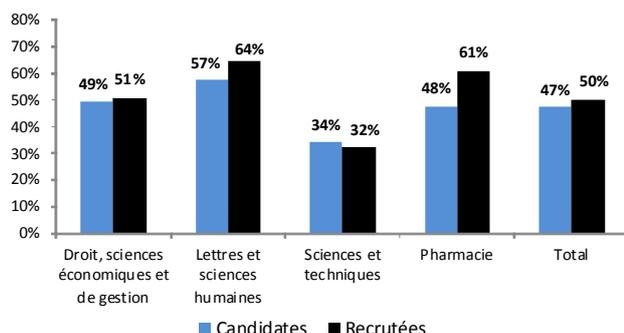
1 784 postes sont pourvus par concours, soit un taux de couverture de 93%. Le taux est proche de celui de 2015 (94%).

Pour les postes de MCF, le taux de couverture (96,5%) est similaire à celui de 2015, alors que celui des postes de PR (87%) baisse par rapport à 2015 (90%).

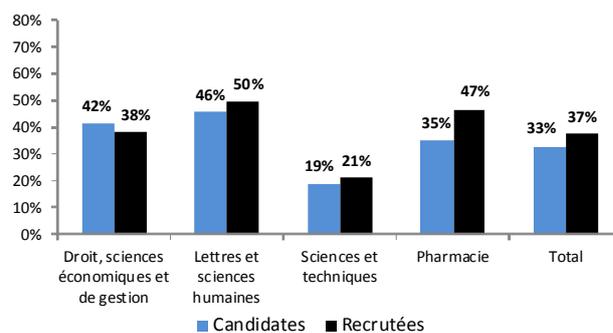
### Près de 40% des recrutés sont des qualifiés de l'année

En se présentant aux concours de recrutement, les candidats qualifiés en 2016

**FIGURE 2 - La part des femmes candidates et recrutées dans le corps des MCF**



**FIGURE 3 - La part des femmes candidates et recrutées dans le corps des PR**



Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et au "fil de l'eau". Hors article 46-3 et l'agrégation

**TABLEAU 4 - Nombre de postes pourvus par mode de pourvoiement et par grande discipline**

	Mutation	Détachement	Concours	Total
<b>Maître de conférences</b>	<b>143</b>	<b>3</b>	<b>1 141</b>	<b>1 287</b>
Droit, économie et gestion	50	2	223	275
Lettres et sciences humaines	65	1	462	528
Sciences et techniques	27		416	443
Pharmacie	1		40	41
<b>Professeur des universités</b>	<b>128</b>	<b>5</b>	<b>571</b>	<b>704</b>
Droit, économie et gestion	70	3	86	159
Lettres et sciences humaines	41		250	291
Sciences et techniques	17	1	221	239
Pharmacie		1	14	15
<b>Total général</b>	<b>271</b>	<b>8</b>	<b>1 712</b>	<b>1 991</b>

Source : GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et au "fil de l'eau". Hors article 46-3 et l'agrégation

sont en concurrence avec les personnes dont la qualification antérieure est toujours valide (tableau 7, p. 5).

Dans le corps des MCF, 436 des 1 141 postes pourvus par concours l'ont été par un candidat qualifié en 2016, soit 38% (44% en 2015). On constate une baisse des qualifiés de l'année recrutés, par rapport aux années précédentes. Les qualifiés 2015 représentent 28% des lauréats (ceux de 2012, 6%). Cependant, ces 436 qualifiés de l'année 2016 ne représentent que 7% du total des personnes qualifiées cette année par le CNU (6 391).

Dans le corps des PR, 213 des 571 postes pourvus par concours l'ont été par un candidat qualifié en 2016, soit 37% (46% en 2015). Le constat est le même que pour les MCF : une baisse des qualifiés de l'année recrutés, par rapport aux années précédentes. Les

qualifiés 2015 représentent 31% des lauréats (ceux de 2012 5%). Ces 213 qualifiés 2016 ne représentent que 13% du total des personnes qualifiées par le CNU (1 618).

### Un taux de recrutement des maîtres de conférences encore en progression

Chez les maîtres de conférences, le concours au titre de l'article 26-I-1 reste le mode de recrutement quasi exclusif. Sur les 1 288 postes offerts au recrutement au titre de cet article, après déduction de ceux pourvus par mutation et détachement, 1 165 ont été offerts au recrutement par concours. 1 126 ont été pourvus, soit un taux de couverture de 97% (part en constante progression).

Sur les 15 postes ouverts au titre de l'article 26-I-2 (réservés aux ensei-

gnants du second degré), 14 ont été pourvus (93%).

En 2016, deux postes ont été ouverts au titre de l'article 29 (réservés aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi) et un des deux postes a été pourvu (tableau 1, p. 2).

### Le taux de recrutement des professeurs par concours autour de 88%

Pour l'accès au corps des professeurs, le concours ouvert au titre de l'article 46.1° est toujours le mode privilégié.

Des concours de recrutement de professeur des universités sont également organisés depuis 2015 en application de cet article dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion (124 postes publiés en 2016).

716 postes ont été offerts dans toutes les disciplines au titre de l'article 46.1°. Après déduction de ceux pourvus par mutation et détachement, 649 postes ont été offerts au recrutement par concours et 567 ont été pourvus, soit un taux de couverture de 87% (contre 90% en 2015). Comme pour les sessions antérieures, ce sont dans les disciplines pharmaceutiques et scientifiques et technologiques que ce taux de couverture est le plus haut (95%). Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, ce taux est de 75% (84 postes pourvus par concours).

**TABLEAU 5 - Bilan des mutations prioritaires**

	MCF			PR			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Candidats à la mutation</b>	<b>257</b>	<b>300</b>	<b>557</b>	<b>190</b>	<b>93</b>	<b>283</b>	<b>447</b>	<b>393</b>	<b>840</b>
dont candidats au titre du rapprochement de conjoint	81	100	181	20	6	26	101	106	207
dont candidats "bénéficiaires de l'obligation d'emploi" (BOE)	4	4	8				4	4	8
<b>Total des candidats à une mutation prioritaire</b>	<b>84*</b>	<b>101*</b>	<b>185*</b>	<b>20</b>	<b>6</b>	<b>26</b>	<b>104*</b>	<b>107*</b>	<b>211*</b>
Part des candidats à une mutation prioritaire dans l'ensemble des candidats	32,7%	33,7%	33,2%	10,5%	6,5%	9,2%	23,3%	27,2%	25,1%

\* Quatre candidats ont postulé à la fois au titre du rapprochement de conjoint et au titre du "BOE"

	MCF			PR			Total		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>Recrutés par mutation</b>	<b>58</b>	<b>85</b>	<b>143</b>	<b>87</b>	<b>41</b>	<b>128</b>	<b>145</b>	<b>126</b>	<b>271</b>
dont recrutés au titre du rapprochement de conjoint	19	37	56	9	3	12	28	40	68
dont recrutés "BOE"									
<b>Total des recrutés par mutation prioritaire</b>	<b>19</b>	<b>37</b>	<b>56</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>28</b>	<b>40</b>	<b>68</b>
Part des recrutés par mutation prioritaire dans l'ensemble des candidats à une mutation prioritaire	22,6%	36,6%	30,3%	45,0%	50,0%	46,2%	26,9%	37,4%	32,2%
<b>Total des recrutés par mutation non prioritaire</b>	<b>39</b>	<b>48</b>	<b>87</b>	<b>78</b>	<b>38</b>	<b>116</b>	<b>117</b>	<b>86</b>	<b>203</b>
Part des recrutés par mutation prioritaire dans l'ensemble des recrutés par mutation	32,8%	43,5%	39,2%	10,3%	7,3%	9,4%	19,3%	31,7%	25,1%

Source : GALAXIE - ANTEE / FIDIS

Champ : Campagne de recrutement 2016, session synchronisée et "au fil de l'eau". Les candidatures sont celles jugées recevables

**TABLEAU 6 - Soldes académiques des mutations par grande discipline <sup>1)</sup>**

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	GUADELOUPE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
<b>Maîtres de conférences</b>	<b>1</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>	<b>-1</b>		<b>1</b>	<b>-4</b>	<b>-4</b>	<b>2</b>	<b>-4</b>		<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>-3</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>-5</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Droit, économie et gestion	-1	1	-2	4			1	-3	-3		-2				4	3	-1		-1	-1	6	-3	-1	-1		-3	-1	4
Lettres et sciences humaines	2	-3	-1		-1	1		-1		1	-2		-3	-1	1		1	2	2	-1	-1	-2	1				6	-1
Sciences et techniques				1					-1	1						1	-2	3		1	-4	-1	-1	-1	-1	1	1	2
Pharmacie						-1															1							
<b>Professeurs des universités</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-3</b>		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>-7</b>		<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>31</b>	<b>-6</b>	<b>-4</b>	<b>-8</b>	<b>-5</b>	<b>-1</b>	<b>-2</b>	<b>3</b>	
Droit, économie et gestion	3	-1		2	1	2	1	-3					1	-2	2	-4	-1	-2	-1	19	-5	-2	-8	-3	1	-1	1	
Lettres et sciences humaines			-1	-1			5	-1	-2	-1	-1	-4	-1	2	1	-3	1			11	-1	-2		-1	-2	-2	3	
Sciences et techniques	1							-1	-1				1		-1				1	-1	1					-1	1	-1
<b>Total</b>	<b>5</b>	<b>-3</b>	<b>-4</b>	<b>6</b>		<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-8</b>	<b>-1</b>	<b>-5</b>	<b>-1</b>	<b>-6</b>	<b>-1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>-10</b>	<b>4</b>		<b>33</b>	<b>-11</b>	<b>-7</b>	<b>-9</b>	<b>-6</b>	<b>-3</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	
Droit, économie et gestion	2		-2	6	1	2	1	-2	-6		-2			1	2	5	-5	-1	-3	-2	25	-8	-3	-9	-3	-2	-2	5
Lettres et sciences humaines	2	-3	-2	-1	-1	1		4	-1	-1	-3	-1	-7	-2	3	1	-3	2	2	2	10	-2	-4	1	-1	-2	4	2
Sciences et techniques	1			1				-1	-1				1		1					-3	-1		-1	-2	1	1	1	
Pharmacie						-1															1							

<sup>1)</sup> Solde académique = mutations entrantes - mutations sortantes

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et "au fil de l'eau"

Au titre de l'article 46.3°, concours réservé aux maîtres de conférences ayant 10 années d'ancienneté de service dans un établissement d'enseignement supérieur dont 5 en qualité de MCF, 58 postes ont été publiés et 43 ont été pourvus, soit un taux de couverture de 74%.

Le concours réservé aux professionnels et aux enseignants associés (art 46.4°) ne concerne que quatre emplois et les quatre ont été pourvus (tableau 1, p. 2).

De plus, cinq postes ont été pourvus au titre de l'article 46.5° du décret et quatre autres au titre de l'article 46-1. Toutefois, compte tenu de la spécificité de la procédure de recrutement, ces emplois pourvus ne figurent pas dans les tableaux de la note (Sources, p. 6).

### La part des MCF dans le recrutement des PR reste toujours importante

489 des 571 postes pourvus au titre des articles 46.1° et 46.4° du statut l'ont été par des MCF, soit 86%, part comparable à celle constatée les 5 années précédentes (entre 85% et 90%). Le concours de recrutement des PR apparaît donc bien comme une voie de promotion pour les MCF.

341 des MCF recrutés PR exerçaient déjà dans l'académie (70%), 148 arrivent d'une autre académie. Les écarts entre les académies sont importants : les recrutements intra-académiques s'élevaient à 93% à Lille, 89% à Strasbourg, 80% à Aix-Marseille, 72% à Paris et ne comptent que pour 53% à Lyon,

50% à Créteil et 20% à Caen.

L'académie de Paris enregistre cette année un solde déficitaire de -17 MCF recrutés PR : 13 arrivées, 30 départs et 33 recrutements intra-académiques (il était de -11 en 2015) (tableau 8, p. 6).

En revanche, si l'académie de Nancy-Metz enregistre un solde des mutations défavorable, elle connaît cette année un solde positif de +3 MCF recrutés PR : 8 arrivées, 5 départs et 19 recrutements intra-académiques (tableau 8, p. 6).

### Le recrutement des professeurs par la voie de l'agrégation

Dans les disciplines juridiques, politique, économiques et de gestion, les professeurs des universités sont recrutés,

**TABLEAU 7 - Répartition par grande discipline et année de qualification des recrutés par concours en 2016**

	Année d'obtention de la qualification					Enseignants dispensés de qualification <sup>1)</sup>	Total	% de qualifiés en 2016
	2012	2013	2014	2015	2016			
<b>Maîtres de conférences</b>	<b>66</b>	<b>111</b>	<b>201</b>	<b>324</b>	<b>436</b>	<b>3</b>	<b>1 141</b>	<b>38,2%</b>
	<b>5,8%</b>	<b>9,7%</b>	<b>17,6%</b>	<b>28,4%</b>	<b>38,2%</b>	<b>0,3%</b>	<b>100,0%</b>	
Droit, économie et gestion	2	13	35	60	113		223	50,7%
Lettres et sciences humaines	35	55	89	131	150	2	462	32,5%
Sciences et techniques	29	37	70	124	156		416	37,5%
Pharmacie		6	7	9	17	1	40	42,5%
<b>Professeurs des universités</b>	<b>28</b>	<b>73</b>	<b>69</b>	<b>177</b>	<b>213</b>	<b>11</b>	<b>571</b>	<b>37,3%</b>
	<b>4,9%</b>	<b>12,8%</b>	<b>12,1%</b>	<b>31,0%</b>	<b>37,3%</b>	<b>1,9%</b>	<b>100,0%</b>	
Droit, économie et gestion				47	36	3	86	41,9%
Lettres et sciences humaines	7	27	34	58	118	6	250	47,2%
Sciences et techniques	21	45	32	65	56	2	221	25,3%
Pharmacie		1	3	7	3		14	21,4%

<sup>1)</sup> Fonctions équivalentes à l'étranger

Source: GALAXIE / ANTEE, ANTARES - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et au "fil de l'eau"

**TABLEAU 8 - Soldes des mouvements académiques des anciens maîtres de conférences recrutés comme professeurs des universités**

	AIX-MARSEILLE	AMIENS	BESANCON	BORDEAUX	CAEN	CLERMONT-FERRAND	CORSE	CRETEIL	DIJON	GRENOBLE	GUADELOUPE	LA REUNION	LILLE	LIMOGES	LYON	MONTPELLIER	NANCY-METZ	NANTES	NICE	ORLEANS-TOURS	PARIS	POITIERS	REIMS	RENNES	ROUEN	STRASBOURG	TOULOUSE	VERSAILLES
Droit, économie et gestion	0	1	0	-1	-1	0	0	1	0	0	0	1	4	-1	0	1	0	1	0	1	-4	-1	1	3	-2	0	-3	
Lettres et sciences humaines	-1	-1	1	3	0	-2	-1	-2	-2	3	0	-3	-1	1	5	1	-1	0	0	-3	1	2	3	-4	1	0		
Sciences et techniques	-1	0	-2	3	1	3	1	0	0	0	0	0	0	0	2	4	-1	-2	-9	0	0	0	1	-3	1	2		
Pharmacie				0								0	0	0	0	0	0	0	-1						1	0	0	
<b>Solde des mouvements</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>-17</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>-8</b>	<b>2</b>	<b>-1</b>

Source: GALAXIE / ANTEE - DGRH A1-1

Champ : Campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016 - Session synchronisée et au "fil de l'eau"

Note : Le solde est vide quand aucun mouvement n'a été constaté. Il est égal à zéro lorsqu'il y a eu autant de départs que d'arrivées dans l'académie

comme pour les autres disciplines par des concours organisés en application des dispositions du 1°, du 3°, du 4° et du 5° de l'article 46, mais également par la voie du concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur (art 9-2). L'agrégation a été organisée dans les sections de droit public et d'histoire du droit et des institutions. Les 29 emplois publiés ont été pourvus.

241 candidats se sont inscrits ; le jury a prononcé l'admissibilité de 56 candidats (soit 23% des inscrits). Le taux de réussite global des inscrits est de 12%.

candidature ou vœux préférentiels de candidats sur d'autres postes) : 41 ;  
- aux instances des établissements (comités de sélection et conseil académique) : 83 ;  
- à l'avis défavorable du conseil d'administration ou du directeur d'institut ou d'école faisant partie de l'université : 7 ;  
- aux avis défavorables des sections du CNU (pour les postes de PR proposés au titre de l'article 46.3) : 15. ■

### La proportion des postes non pourvus équivalente à celle de 2015

Sur l'ensemble des postes offerts au recrutement (2 209), 146 sont restés vacants, soit une proportion de 7% comme en 2015 : 41 postes de MCF sur 1 328 et 105 postes de PR sur 881 (tableau 1, p. 2).

Les motifs de non pourvoiement de ces postes tiennent :

- aux candidats eux-mêmes (absence de

### En savoir plus

- Tableaux Excel détaillés du bilan de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs 2016

- Tourbeaux J. et Thirion J. (2017), « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2016 », MESRI, Note de la DGRH n°7.

- - Tourbeaux J., Bideault M. et Thirion J. (2016), « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche - 2014-2015 », MENESR, Note de la DGRH n°7.

Tous les tableaux détaillés, les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>

ou dans l'application PERSÉ du portail GALAXIE à partir du lien suivant :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/perse/accueil>

### Sources, définitions et méthodologie

- Pour cette session 2016, la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs, les conditions à remplir pour devenir MCF ou PR (conditions de diplôme et qualification), le rôle dévolu aux instances des établissements (comités de sélection, conseil académique et conseil d'administration), sont définies par les dispositions du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, dans sa rédaction découlant du décret n° 2014-997 du 2 septembre 2014.
- Chaque année, les établissements saisissent, via l'application ATRIA du site GALAXIE, les volumes de postes qui représentent leur besoins en recrutement, notamment d'enseignants-chercheurs. Un arrêté volumétrique fixe le nombre maximum d'emplois à pourvoir jusqu'à la fin de l'année. Les établissements publient ensuite dans le domaine applicatif Galaxie (applications ANTEE et/ou FIDIS) leurs emplois.
- Cette note présente les résultats de l'ensemble de la campagne, sessions synchronisée et au « fil de l'eau ».
- Des concours ont été ouverts au titre des articles 46.5° (réservés aux MCF et assimilés ayant exercé pendant au moins 4 ans dans les 9 ans qui précèdent des responsabilités importantes dans un EPCSCP) et 46-1 (réservés aux MCF et assimilés ayant achevé depuis moins de 5 ans un mandat de président d'université). Au titre de l'article 46.5°, une commission nationale composée de membres nommés par le ministre établit une liste de qualification des candidats retenus et au titre de l'article 46-1, la liste des candidats retenus est arrêtée par le ministre sur proposition d'un jury.
- Taux de réussite : nombre de recrutés / nombre de candidats.